

Plan de requalification en catégorie B

Promotions exceptionnelles des ETST et d'une partie des dessinateurs vers le corps des TSDD

Réunion du 10 février 2023

La réalisation de ce plan suppose un décret modifiant le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable.

Voir la [fiche de présentation](#) ainsi que le [support de la réunion](#).

Calendrier de la mise en œuvre du plan de requalification : Enfin !

- 27/07/2022 : Saisine du guichet unique
 - 23/01/2023 : Réponse de la DGAFP
 - **10/02/2023 : Réunion de concertation**
 - 16/03/2023 : CSA Ministériel
 - 2^e trimestre 2023 : Conseil d'État
- Date d'effet à partir de 2023, puis 2024 et 2025

► La CGT déplore le retard de mise en œuvre de ce plan, inscrit à l'agenda social 2020-2022.

Il conviendra de tirer les leçons de cette lenteur pour le prochain agenda social.

Avec la fonte des effectifs, l'administration aura donc fait des économies ! Et elle en fera sans doute encore plus avec les « inversions de carrière »¹ des agents risquant de percevoir une pension moindre. La question de la proximité des grilles de catégorie C et B se pose alors d'emblée.

POUR MÉMOIRE

Projet d'agenda social 2020/2022

Lors des réunions sur l'Agenda social, la CGT avait notamment revendiqué des reclassements de en B pour les corps des ETST, Dessinateurs et SGM ainsi que la mise place de la grille C3+ pour les agents d'exploitation du ministère afin d'assurer l'égalité de traitement avec leurs homologues de la fonction publique territoriale.

ETST (expert technique des services techniques) :

L'administration avait accepté un plan de requalification pour les seuls ETST (le précédent plan de requalification de C en B 2016-2017-2018, n'ayant permis l'accès à la catégorie B qu'à 11 % des ETST sur 82 % de promouvables).

Dessinateurs : L'administration proposait d'intégrer les dessinateurs dans le corps des ATAE (adjoints techniques des adm. de l'État)

SGM (Syndics des gens de mer) : Seule la piste de l'intégration des SGM au sein des corps des adjoints administratifs et des adjoints techniques selon la spécialité serait mise à l'étude...

Corps concernés :

- **141 agents du corps des ETST** (124 au Cerema, 14 à l'UGE* et 3 « autres services »)
- **145 agents** sur 339 agents **du corps des DESSINATEURS**

* (Université Gustave Eiffel)



La CGT revendique symétriquement un plan de requalification des gents de mers.

Si elle a obtenu que les dessinateurs puissent faire partie de ce plan, la CGT considère toutefois comme outrageux le fait qu'une infime partie des agents de ce corps soit concernée.

Les réponses de la DRH du ministère

La DRH répond que « les plans de requalification sont difficiles à obtenir du côté de Bercy pour des questions de principes. Sur les ETST nous avons un argumentaire solide, même si ça a pris du temps. Sur les dessinateurs le dossier était moins solide. Vous avez eu raison de porter la demande d'un plan commun qui permettra à 40 % dessinateurs de profiter du plan. »

1 L'indice de liquidation de la pension d'un agent ayant bénéficié d'une promotion en catégorie B sans avoir la possibilité d'y dérouler une carrière jusqu'à l'échelon terminal du premier grade peut être inférieure de quelques points à l'indice de liquidation d'un agent ayant terminé sa carrière en catégorie C.

Durée du plan de requalification : 3 ans, au titre des années 2023, 2024 et 2025

La DRH explique que le plan sera sur 3 ans, car les décrets en Conseil d'État contraignent cette durée.

La CGT demande que l'on fasse le maximum la première année. La DRH ne ferme pas la porte, sous réserve de l'accord de la fonction publique.

Mise en œuvre du plan de requalification en TSDD :

- Liste d'aptitude (LA) et Examen professionnel (EP), notamment sur la spécialité TG
- Minimum 50 % par examen professionnel
- Agents non promus à l'issue du plan : intégration dans le corps des ATAE au 1er janvier 2026

Condition de nomination : Nomination sur place par défaut



La CGT revendique une promotion par liste d'aptitude, et non par examen professionnel ouvert, car la solution proposée ne garantit pas l'accès à la catégorie B de 40 % des dessinateurs. Nous avons l'expérience malheureuse du plan de requalification à l'OFB des ATE à TE. Il ne faut pas réitérer les erreurs passées avec leurs conséquences dramatiques.

► **La DRH** indique que le Conseil d'État contraint également le fait d'avoir un examen professionnel dimensionné à 50 % / 50 %.

Impact sur les promotions du corps des TSDD

Le volume de promotions du corps des TSDD (121 en 2023, 122 en 2024, 124 en 2025) permet de couvrir l'intégralité du plan en tenant compte des promotions courantes (notamment en EEI et NSMG).

Liste d'aptitude (LA) et Examen professionnel (EP)

La CGT demande le classement dès cette année de l'ensemble des agents visés.

La DRH précise qu'elle établira des listes complémentaires longues (LA et EP), ce qui impose que les services fassent suffisamment de remontées pour la LA. Néanmoins certains agents non promouvables en 2023, pourraient l'être en 2024 ou 2025.

L'administration encourage les agents à s'inscrire à l'examen afin d'accélérer le passage en cat B. Le ministère devrait mettre en place une préparation spécifique pour que le plan de requalification atteigne ses objectifs.

Nature des épreuves de l'examen

La DRH indique que pour 2023 on est dans la continuité : une épreuve de français + un oral. Pour 2024 et 2025, il pourra y avoir une révision de la nature des épreuves pour faciliter l'admissibilité.

Reclassements de C en B, inversions de carrières

La DRH répond que la nouvelle grille B1 doit permettre de revenir sur l'inversion de carrière pour un très grand nombre. Néanmoins chaque agent aura une fiche financière.

Nous avons noté que pour la grille de B1 est plus lente que le grille de C3. Notamment il y a un pallier de 3 ans à l'échelon 9 (indice 441), pour cet échelon y aurait une inversion de carrière.

La CGT demande le bilan des corps pour rapidement analyser l'impact. Elle demande également une concertation locale pour les remontées. Le DRH est favorable un échange informel global, mais pas au cas par cas. La CGT espère que les services RH de l'UGE et du CEREMA aient bien entendu les préconisations.

Nouvelle grille de B1

La CGT dénonce la révision de la grille de B1 qui « rétrograde » les agents qui pouvaient prétendre passer dans le grade supérieur. Visiblement les ministères sont sollicités pour une extension des dispositions transitoires qui pourraient être étendues à 2024 et 2025. Le DRH prend l'engagement d'écrire à la DGAFP pour porter le sujet.

► Une réunion d'étape est actée après le premier exercice.

La CGT continuera à agir pour le bon déroulement de ce processus qu'elle a initié et porté depuis de longues années. Le constat est que cette évolution n'apporte pas une évolution salariale à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre.